



20 / F / 15.

A I D E M E M O I R E .

Il y a quelques semaines, l'Office Fédéral aérien s'est adressé au Ministère Royal de l'Aéronautique en exprimant le désir que les Autorités Royales compétentes voulussent bien examiner la possibilité de prévoir une escale à Genève de la ligne aérienne devant relier Turin avec Paris. A l'époque, cette suggestion ne paraît pas avoir eu de suite.

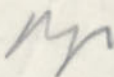
A teneur d'une communication parue dans la presse, un citoyen de Genève, ayant eu l'honneur d'être reçu en audience par Son Excellence le Chef du Gouvernement, serait de son propre chef revenu sur la question. Le Ministre de Suisse a le devoir de relever que, ainsi que le Ministère Royal des Affaires Etrangères l'aura sans doute constaté, la dite personne n'avait non seulement aucune qualité pour intervenir dans cette matière faisant l'objet de pourparlers entre les dicastères compétents des deux Gouvernements; mais de plus, d'après les indications transmises par le Gouvernement Fédéral à la Légation de Suisse, il a été vérifié que la personne en question n'avait ni directement, ni indirectement reçu de mandat pouvant l'autoriser à parler au dehors d'une question touchant aux communi-



tions entre les deux pays. Pour des raisons de principe et pour éviter tout malentendu, le Ministre de Suisse est obligé de relever ce point.

Il n'en reste pas moins que la question, fort intéressante en elle-même et qui avait déjà été examinée par les Autorités fédérales compétentes et qui avait amené celles-ci à s'adresser au Ministère Royal de l'Aéronautique, continue à retenir l'attention du Gouvernement fédéral. Le Ministre de Suisse a, en conséquence, l'honneur de déclarer que les Autorités fédérales verraient avec plaisir se réaliser, dans l'intérêt du trafic intense entre l'Italie et la Suisse, le projet tendant à prévoir une escale à Genève de la ligne aérienne Turin-Paris.

R o m e , le 20 mai 1937.





Rome, le 22 mai 1937.

20 / P / 15 .

ad.B.16.20-NB.

A. 45. 13. 1.
mai

Voyage de M. Oltramare à Rome.

M. Frölicher.

Via

109 R.

M. Ruggier a par
tra l'occasione!
24/5

Monsieur le Président de la Confédération,

J'ai l'honneur de revenir sur la correspondance échangée au sujet des audiences accordées par M. Mussolini à M. Georges Oltramare, en vous confirmant en dernier lieu ma lettre du 14 mai et en vous remerciant de la vôtre du 13 de ce mois, qui s'est croisée avec la mienne. Les instructions que vous avez bien voulu me donner dans le but d'attirer l'attention du Gouvernement italien sur l'émotion que provoquent chez nous des visites inautorisées de politiciens suisses - surtout si, à l'occasion de ces visites, l'on vient à discuter des questions touchant le pays dans son ensemble - ont été des plus opportunes. En effet, j'estime qu'il ne faut pas seulement penser au cas qui nous a préoccupés ici en l'espèce. Il s'agit, peut-être avant tout, d'empêcher que des personnes qui ne représentent qu'une infime minorité des courants politiques de notre presse puissent, au moyen d'entrevues répétées, finir par donner ici en haut lieu une image erronée de notre vie politique. A cet égard, je rappelle qu'autrefois, du temps de mon prédécesseur, des voyages réitérés du colonel Fonjallaz avaient avec raison retenu notre attention. Je ne souhaite évidemment pas que ce soit actuellement, et pour une

Monsieur M o t t a ,

Président de la Confédération,

B e r n e .

AO

- 2 -

nouvelle période, le tour de M.Oltramare.

Dans ces conditions, il m'a paru nécessaire de marquer aussi nettement que possible vis-à-vis du Sous-Secrétaire-d'Etat chargé du Palais Chigi (comme vous le savez, le Comte Ciano est actuellement à Budapest) le point de vue que j'avais déjà préalablement souligné en parlant au Ministre De Pepo. Reçu hier par M.Bastianini, j'ai remis au Sous-Secrétaire d'Etat l'aide mémoire je crois assez net, dont vous trouverez le texte sous ce pli. (Je m'excuse de n'avoir plus eu la possibilité de vous consulter au sujet de la teneur à donner à cette communication qui, cependant, devait être faite rapidement et qui, à mon sens, s'imposait absolument pour les raisons indiquées ci-dessus; cet aide mémoire s'inspire, d'ailleurs, des lignes directives que vous m'avez tracées.) Verbalement j'ai ajouté, conformément à vos instructions, que nos relations réciproques qui, par ailleurs, se meuvent dans une atmosphère si favorable, n'étaient pas favorisées par des manifestations de ce genre et par la publicité regrettable donnée aux audiences accordées. J'ai demandé instamment qu'en tout état de cause on veuille bien prendre contact, dans des cas semblables, avec votre Légation, et je n'ai pas caché que ce qui était advenu nous avait tous indisposés. Pour l'information de M.Bastianini, j'ai montré au Sous-Secrétaire d'Etat un certain nombre de coupures de presse démontrant l'étendue de la polémique qui s'est engagée chez nous. Je lui ai signalé notamment l'article très sobre du "Journal de Genève" du vendredi 14 mai intitulé: "Une erreur de l'Union Nationale"; la "lettre de Genève" publiée dans

- 3 -

la "Gazette de Lausanne" du 15 mai; enfin les entrefilets du "Journal de Genève" des 16 et 18 mai, et finalement, pour montrer le degré de la passion politique qui conduisait M.Oltramare à exploiter les paroles de M.Mussolini, sans aucun doute uniquement inspirées par son sentiment bien connu d'amitié pour notre pays, deux articles du leader de l'Union Nationale dans sa feuille "L'Action Nationale". Je me suis tout particulièrement référé au numéro 207 de l' "Action Nationale" du 15 mai, qui n'aura pas échappé à votre attention, et où M.Oltramare, à propos de la ligne aérienne Turin-Paris, affirme "avoir réussi où nos pouvoirs publics ont échoué", article qui, par ailleurs, est rempli d'attaques contre le Gouvernement Fédéral. M.Bastianini, qui m'a écouté avec sympathie et compréhension, s'est parfaitement rendu compte de notre point de vue. Il a tout de suite exprimé les regrets du Ministère des Affaires Etrangères que des paroles prononcées par le Chef du Gouvernement dans un esprit amical pour notre pays et sans la moindre arrière-pensée, aient été exploitées de la sorte par M.Oltramare aux fins d'une campagne de politique intérieure. Il m'a assuré de soumettre aujourd'hui au Chef du Gouvernement le texte de mon aide mémoire, avec toutes les explications voulues, et a dit que M.Mussolini serait sans aucun doute dans l'ordre d'idées qu'il venait d'exprimer.

En conclusion, je dois dire que je suis absolument convaincu de l'exactitude de ce que me dit M.Bastianini. Le Chef du Gouvernement a été sans aucun doute pris de surprise par

- 4 -

M.Oltramare, qui a exploité en l'espèce, pour des fins de sa campagne, les sentiments d'amitié du Chef du Gouvernement pour la Suisse. Néanmoins, la mise au point très précise à laquelle j'ai procédé aura, je crois, été utile. Elle empêchera le retour de communiqués aussi inopportuns que ceux que nous avons dû relever. En outre, mes déclarations verbales à M.Bastianini, selon lesquelles il était bien regrettable qu'après M.Fonjallaz ce soit à M.Oltramare d'essayer de donner des idées erronées sur notre pays à M.Mussolini, auront, j'espère, des conséquences salutaires. A ce propos, M.Bastianini m'a, par ailleurs, affirmé - et je crois que sur ce point aussi il a raison - que le Chef du Gouvernement savait trop bien juger les personnes pour attribuer une importance appréciable aux dires de gens qui ne représentent pas réellement leur pays.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la Confédération, l'expression de mon respectueux dévouement.

1 annexe



20 / P / 15.

A I D E M E M O I R E .

Il y a quelques semaines, l'Office Fédéral aérien s'est adressé au Ministère Royal de l'Aéronautique en exprimant le désir que les Autorités Royales compétentes voulussent bien examiner la possibilité de prévoir une escale à Genève de la ligne aérienne devant relier Turin avec Paris. A l'époque, cette suggestion ne paraît pas avoir eu de suite.

A teneur d'une communication parue dans la presse, un citoyen de Genève, ayant eu l'honneur d'être reçu en audience par Son Excellence le Chef du Gouvernement, serait de son propre chef revenu sur la question. Le Ministre de Suisse a le devoir de relever que, ainsi que le Ministère Royal des Affaires Etrangères l'aura sans doute constaté, la dite personne n'avait non seulement aucune qualité pour intervenir dans cette matière faisant l'objet de pourparlers entre les dicastères compétents des deux Gouvernements; mais de plus, d'après les indications transmises par le Gouvernement Fédéral à la Légation de Suisse, il a été vérifié que la personne en question n'avait ni directement, ni indirectement reçu de mandat pouvant l'autoriser à parler au dehors d'une question touchant aux communica-

tions entre les deux pays. Pour des raisons de principe et pour éviter tout malentendu, le Ministre de Suisse est obligé de relever ce point.

Il n'en reste pas moins que la question, fort intéressante en elle-même et qui avait déjà été examinée par les Autorités fédérales compétentes et qui avait amené celles-ci à s'adresser au Ministère Royal de l'Aéronautique, continue à retenir l'attention du Gouvernement fédéral. Le Ministre de Suisse a, en conséquence, l'honneur de déclarer que les Autorités fédérales verraient avec plaisir se réaliser, dans l'intérêt du trafic intense entre l'Italie et la Suisse, le projet tendant à prévoir une escale à Genève de la ligne aérienne Turin-Paris.

R o m e , le 20 mai 1937.